

VILLATE-INFOS



Sommaire

Le mot du Maire :3

Vie locale

Délibérations.....4-5
Inauguration Mairie.....6
Ecoles.....6
Livret des Associations.....7-8-9-10
Actualités Défense.....11
Faites du sport.....11

Communauté d'Agglomération du
Muretain.....12

Brèves.....13-14

Mairie15

Horaires Mairie
Etat civil
Infos Mairie



Agenda



19/01/2014	Loto FNACA
12/03/2014	Loto 3 ^{ème} âge
23/03/2014	Elections Municipales
30/03/2014	Elections Municipales
25/05/2014	Elections Européennes
01/06/2014	Vide grenier
21/06/2014	Moules frites
25/06/2014	Loto 3 ^{ème} âge

Villate Infos

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Villate - place St Blaise
31860 Villate

Tél. : 05 61 76 41 05

Fax : 05 61 76 78 28

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Claude Garaud

Composition :

Commission communication mairie de Villate

Mise en page et Impression :

Imprimerie Cazaux

Av. des Pyrénées

31600 Muret

Avertissement :

Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire



Villatoises, Villatois,

Vous venons de tourner la page de l'année 2013 et j'espère que vous garderez en mémoire quelques bons souvenirs de cette période, au moins sur le plan de la convivialité partagée lors des différentes animations villatoises. Aux traditionnelles commémorations du souvenir et aux festivités que le Comité des Fêtes organise et anime si bien, s'est ajoutée, cette année, l'inauguration de la mairie. Ces nouveaux locaux permettent aux élus et au personnel de mieux vous accueillir. Ils semblent vous donner entière satisfaction. Ce projet n'aurait pu être réalisé sans le soutien financier du Conseil Général de la Haute-Garonne. Son Président, Monsieur Pierre IZARD et le Conseiller Général de notre Canton, Monsieur François PERALDI, ont pu témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils portent aux « petites » communes et par leur discours respectif du plaisir d'avoir pu contribuer au succès d'un tel projet. Le Conseil Général de la Haute-Garonne est également à nos côtés pour la réalisation du chemin piétonnier et l'aménagement sécuritaire sur la route départementale RD 19 dont les travaux doivent débuter au premier semestre 2014. Cependant, son aide ne se limite pas à ces opérations, n'oublions pas qu'il consacre tous les ans plusieurs millions d'euros (49 millions pour 2013) afin d'assurer le transport scolaire de nos enfants. Ceux fréquentant le groupe scolaire Jean Jaurès bénéficieront de locaux scolaires agrandis et rénovés (toiture), le financement de ces travaux étant réparti, proportionnellement entre les deux communes.

Si j'évoque les actions des membres du Comité des Fêtes, ils ne sont, fort heureusement, pas les seuls à vous divertir, à vous cultiver, ou à vous faire bouger ! Je remercie les associations pour leur engagement et je vous remercie vous tous, chers concitoyens pour l'accueil que vous réservez à leurs manifestations. Leur talent associé à votre participation contribue à la réputation de notre village, celle d'un village convivial et animé !

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons que 2014 soit l'année de la réalisation de vos désirs, de la concrétisation de vos projets et de la préservation de vos familles.

Le Maire,
J.C GARAUD

19 juin 2013

V
I
E

L'Association Syndicale libre du lotissement « Les Clauses de Villate », propriétaire des espaces communs, a demandé l'intégration de la voirie, des réseaux divers et autres espaces communs dans le domaine communal. Compte tenu de l'état satisfaisant de la voirie et de ses dépendances, la commune n'aura à supporter, par la suite, que les dépenses d'entretien courant de ces parcelles de 3 675 m². Le Conseil Municipal approuve le classement de la voirie et des espaces verts du lotissement « Les Clauses de Villate » dans le domaine public communal.

L
O
C
A
L
E

La Salle des Fêtes construite en 1982 ne remplit plus les exigences requises pour la sécurité d'un bâtiment recevant du public ; de plus le système de chauffage conçu à la création de ce bâtiment est très énergivore. Il convient de le remplacer par une installation permettant de réduire la consommation d'énergie. Le devis de la société «CEDES» a été retenu pour un montant de 7 283,65 € T.T.C. Il se décompose comme suit : changement du tableau électrique, changement des convecteurs et pose d'une alarme incendie.

Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui est soumis et son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Suite à l'installation dans la nouvelle mairie, après les travaux d'extension et de rénovation, le bon fonctionnement du service d'accueil à la population nécessite des équipements adaptés (vitrine d'affichage...). Le devis correspondant de la société FABREGUE dont le montant total s'élève à 866.41 € T.T.C est accepté.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable établis par le S.I.V.O.M. P.A.G. pour l'exercice 2012 présentent :

- **Le service d'eau potable.**
- **Le prix du service de l'eau potable.**
- **Le service d'assainissement des eaux usées.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour voter ces rapports.

Selon le principe de l'intercommunalité, un délibéré doit être pris pour que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées puisse étendre son périmètre de compétence à de nouveaux territoires. Les communes de FRANCON, de MONT-DE-GALIE et de VAUDREUILLE, ayant fait part de leur souhait d'adhérer au SITPA, le Conseil Municipal autorise ce dernier à étendre son périmètre de compétence sur les communes citées.

Vue la situation très critique dans laquelle se trouvent certaines communes du département de la Haute-Garonne, suite aux inondations de ces derniers jours, l'association des maires de la Haute-Garonne a décidé d'ouvrir un compte spécifique «AMF31 SINISTRE INONDATION» afin de collecter des fonds.

Monsieur le Maire propose que la commune de Villate s'associe à cet élan de générosité et prenne une décision modificative afin de verser une subvention exceptionnelle de 3000,00 €. Le Conseil Municipal décide de verser cette somme sur le compte ouvert par l'AMF31.

Vu le Code de l'Urbanisme, il s'avère nécessaire d'ajuster quelques articles du règlement du PLU afin notamment de prendre en compte les dispositions du Programme Local de l'Habitat et de préciser certaines règles ; d'ajuster l'Orientation d'Aménagement et le zonage pour une mise en cohérence avec les points précédents.

Considérant que la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD, ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière et ne comporte pas de risques graves de nuisance, il est proposé de prescrire la modification du PLU et de choisir « l'Atelier Urbain » qui avait déjà réalisé la modification du POS en PLU. La dépense afférente s'élève à 4 903,60 € T.T.C.

26 juillet 2013

La dénomination des voies et places publiques relève de la compétence du Conseil Municipal. Compte tenu de l'extension du bâti sur le RD 19 entre l'avenue de Mascarou et l'avenue des Platanes, il est proposé que soit désormais comprise dans l'agglomération cette portion de route et que le lieu-dit soit nommé « BESSOU-ROUCADE ».

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination du lieu-dit « BESSOU-ROUCADE ».

La Communauté d'Agglomération ayant compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain a arrêté le rapport annuel d'activité et le compte administratif 2012 dans sa séance du 26 juin 2013. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces documents.

L'association musicale Pins-Justaret/Villate est organisatrice de manifestations à l'occasion de la Fête de la musique. Afin de permettre aux membres de l'association d'assurer au mieux le déroulement de ces activités musicales, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association.

Actuellement l'accompagnement des enfants de moins de six ans bénéficiant du ramassage scolaire et l'entretien de tous les bâtiments communaux sont assurés par une personne employée sous contrat administratif qui a débuté le 20 octobre 2008 et qui peut être renouvelé chaque année pendant une période maximum de six ans. Afin de sécuriser le parcours professionnel de l'agent contractuel, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2013. Le Conseil Municipal décide la création de cet emploi pour une durée de 15 heures par semaine.

28 octobre 2013

L'écran d'un ordinateur du secrétariat est défectueux. Acheté il y a quatre ans, il n'est plus garanti. Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société CLINITECH PC qui assure la maintenance du matériel informatique de la mairie. La dépense s'élève à 178,20 € T.T.C.

Concernant le chantier de la mairie, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'avenants. Suite aux évolutions du chantier, ces sommes ont été modifiées.

Le montant total des avenants s'élevant à 25 828,37 € T.T.C, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de la Haute- Garonne.

Inauguration mairie

Ce Samedi 28 septembre, par un temps gris mais heureusement sans pluie, une foule composée de Villatois et de personnalités invitées se massait devant l'entrée de la mairie.

Le Président du Conseil Général, Pierre IZARD, entouré de François PERALDI, Conseiller Général et de notre Maire Jean Claude GARAUD, a inauguré la nouvelle mairie en présence du député Christophe BORGEL et des architectes Marc SEGUI et Christian VALADAS (voir photographie en couverture).

Nombreux maires et conseillers municipaux voisins étaient présents, venus pour participer à la cérémonie mais également pour manifester leur amitié à notre commune.

Après avoir coupé le ruban tricolore, le Président en a distribué un morceau à chaque enfant de Villate qui l'avait assisté, ainsi qu'aux officiels présents. Il a ensuite découvert la plaque commémorative dans l'entrée de la mairie et les invités ont pu pénétrer dans le bâtiment et visiter les nouveaux locaux. Ils ont pu apprécier également les aménagements extérieurs, la terrasse, le monument aux morts rénové et, au bout de l'allée, les installations sanitaires.

La cérémonie s'est poursuivie par les traditionnels discours des personnalités sur le parvis de la mairie, sonorisé pour l'occasion. La réception organisée dans la salle des fêtes autour d'un généreux buffet a clôturé la matinée.

Ecoles



Ouverture de 2 salles de classe et d'un atelier



Préinscriptions scolaires :

Pour la rentrée scolaire **2014-2015**, les préinscriptions scolaires pour les Ecoles Maternelle et Elémentaire se feront à **la mairie de Pins-justaret** du **31 mars au 30 mai 2014** pour :

- Les enfants nés en 2011 et entrant en première année de maternelle,
- Les enfants entrant au cours préparatoire (CP),
- Tout enfant nouvellement domicilié dans la commune.

Pour cela, il vous faudra fournir les documents suivants :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile récent.



Bilan de la rentrée scolaire pour l'année 2013-2014 :

Ecole Maternelle : Directrice : Mme BURGY Célya
L'effectif total est de 174 élèves répartis en 7 classes.

. Ecole Elémentaire : Directeur : Mr. MARGHERITORA Charles
L'effectif total est de 332 élèves répartis en 13 classes.

LES ASSOCIATIONS PINS-JUSTARET VILLATE



les associations sportives et culturelles

A.G.V. (Gymnastique)

Présidente : Mme BARNOLE
06.98.32.62.49

HAND-BALL

Présidente : Mme DELRIEU
06.46.39.05.24

DOJO (Judo)

Président : M. NADAL
06.61.56.93.23

GENERATION DANSE (Danse de salon)

Président : M. GROS
06.82.32.94.92

U.S.P.J.V. (Football)

Président : M. SENEGATS
05.61.76.22.42

TENNIS

Président : M. FORIO
06.64.43.10.42

DJINDO-YOGA

Présidente : Mme QUETTIER
06.85.69.08.96

QI CONG

Présidente : Mme FLACHE
06.16.18.01.47

TENNIS DE TABLE

Président : M. BOSCHER
06.61.76.30.40

Les associations sportives et culturelles

C.P.R.S.
(Vélo club)

Président : M. ROSSÉ
06.81.83.39.86

MILLE PATTES
(Travaux manuels)

Présidente : Mme THUILLIEZ
05.61.51.69.08

F.N.A.C.A.
(Anciens combattants)

Président : M. TARDIERE
05.61.08.49.85

MUSIQUE
(musique-chorale)

Président : M. RAGUIN
06.12.76.32.25

THEATRE

Président : M. BARDEL
06.61.76.40.07

POKER

Président : M. CAPELLE
06.88.45.88.02

ATELIER D'ART
(peinture)

Président : M. MAZOYER
05.61.51.21.44

PETANQUE

Président : M. LOO
06.66.43.35.09

TERPSICHORE
(Danse)

Président : M. RICCI
05.61.76.21.72

les associations intergénérationnelles

BOUT-CHOU
(Assistantes Maternelles)

Présidente : Mme CARTAN
05.61.76.17.25

CALIN-CALINE
(Assistantes Maternelles)

Présidente : Mme BENAZETH
05.61.76.77.58

CLUB DES AINES
(3^{ème} âge)

Présidente : Mme DASSEIN
05.61.76.28.27

COMITE DES FETES

Président : M. Nicolas GARAUD
06.72.89.62.85

Président : Nicolas GARAUD – Vice-président : Thierry COSTA
Secrétaire : Magalie BORIE – Adjointe : Estelle TRINQUE
Trésorière : Josiane BONZOM – Adjoint : Julien BONZOM



PROCHAINES MANIFESTATIONS

AVRIL 2014 / ASSEMBLEE GENERALE
01 JUIN 2014 / VIDE GRENIER
21 JUIN 2014 / MOULES-FRITES
13 JUILLET 2014 / GRILLADES AGNEAUX
05-06-07-08 SEPTEMBRE 2014 / FETE
LOCALE

Le Comité des Fêtes vous informe que vous pouvez rejoindre son équipe quand vous le souhaitez.
Faites-vous connaître en mairie ou sur notre page FACEBOOK (COMITE DES FETES VILLATE)

Dans le cadre du lien armée-nation et par mandement du Général Patrice PAULET, commandant de la 11^{ème} brigade Parachutiste, Délégué Militaire Départemental et commandant d'armes de la garnison interarmées de Toulouse ; la seconde réunion des Correspondants Défense de la Communauté d'Agglomération du Muretain et d'Axe Sud s'est tenue le **jeudi 13 Juin 2013** à la Mairie de Villate.

Cette réunion a eu pour but de présenter les actions de la Direction Militaire Départementale, de faire le bilan des relations entre le DMD adjoint de la Haute Garonne (Lieutenant-Colonel Eric PERIN) et les Correspondants Défense, ainsi que d'étudier les actions à venir.



Rappel a été fait sur la fonction de Correspondant Défense qui a vocation de développer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense. Un rôle essentiel pour sensibiliser pleinement les citoyens aux questions de défense.

(Pour information : Mme Dominique ALAMINOS - Elue Correspondant Défense à VILLATE.)

De même, cette rencontre a été l'occasion de souligner amicalement le départ du Commandant Daniel CASANOVA, représentant le DMD adjoint depuis avril 2011 et assurant un lien permanent et régulier avec les Correspondants Défense (officier appelé à d'autres fonctions au 1^{er} Régiment Etranger à Aubagne) ; et de souhaiter naturellement la bienvenue à son remplaçant, le Commandant Frédéric BASSAN, de la Réserve Citoyenne, déterminé à prendre le relais dans la plus grande convivialité.



Commandant (RC) Daniel CASANOVA

Commandant (RC) Frédéric BASSAN

Un rafraîchissement pour le moins sympathique a clôturé la réunion riche d'informations et d'échanges amicaux.

Faites du sport

Dimanche 28 septembre 2013, 9h30 précises, les équipes sont au rendez-vous pour l'inscription à la 2^{ème} randonnée pédestre « FAITES DU SPORT » organisée par les municipalités de PINS-JUSTARET et de VILLATE en partenariat avec les associations sportives et les commerçants.

L'équipe « MAIRIE de VILLATE », composée de 8 personnes dont un enfant de 9 ans, est au départ et bien décidée à attaquer vigoureusement et joyeusement les différentes épreuves. Des étapes physiques bien sur, mais aussi des haltes où il faut réfléchir et faire appel à sa mémoire... pas toujours facile. Mais le moral est bon et avec la participation efficace de tous, on s'en sort !

Au programme, le foot, le vélo, la pétanque, les fléchettes, l'orientation, le dessin, la musique et une pause gastronomique étonnante et amusante.

Mais aussi de la poésie au cœur de la nature sur les bords de l'Ariège avec l'évocation de la faune et de la flore.



L'ardeur était telle que nous avons fini par nous perdre sur la fin du circuit... Certains ont fait quelques centaines de mètres supplémentaires, d'autres ont un peu erré. Bref, nous nous sommes tous retrouvés à l'arrivée! Toutes les équipes étaient attendues pour partager un joyeux et excellent pique-nique en toute convivialité.

Ce fut une très belle journée !

Si cela vous tente, venez participer l'année prochaine. Merci d'avance.

Amélioration de l'habitat privé

Le plan national pour la rénovation énergétique des logements prévoit la rénovation de 500 000 logements par an. Ce programme d'intérêt général a pour objectif d'adapter le logement à la perte d'autonomie et au vieillissement, d'améliorer l'habitat dégradé et de lutter contre la précarité énergétique. Des aides sont prévues pour les travaux d'isolation, l'amélioration du chauffage, le changement des menuiseries...

La Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) soutenue par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et par l'intermédiaire de l'association, « PACT Haute Garonne », vous accompagne, vous conseille et attribue des aides financières pour mener à bien votre projet de réhabilitation de logement sur son territoire.

Le plan concerne l'ensemble des propriétaires d'un logement de plus de 15 ans, occupants et bailleurs. Les aides sont accordées sous conditions de ressources et à condition d'obtenir un gain énergétique de 25% après travaux. Elles sont constituées de subventions, de prêts et de crédit d'impôts. Les ménages ont trois ans pour réaliser les travaux à compter de l'accord de la subvention.

Un animateur mandaté accompagne les ménages, s'assure de la faisabilité du projet et procède au montage du dossier. Il assure des permanences gratuites et sans rendez-vous :

- Tous les mercredis à Muret
- Les mardis matin, en alternance entre Portet sur Garonne et Saint-Lys

Vous trouverez le calendrier des permanences à l'adresse suivante :

www.agglo-muretain.fr

CLLAJ 31

16-30 ans : s'installer, se loger, c'est facile !

Le CLLAJ 31 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) accueille, informe et oriente les jeunes de moins de 30 ans dans leur projet de logement. Il bâtit avec eux un projet adapté à leur situation financière, sociale et professionnelle.

Grâce au partenariat signé par la CAM, les conseils sont gratuits pour les jeunes du territoire.

Le CLLAJ 31 :

- Vous aide à définir votre projet et étudie sa faisabilité.
- Vous accompagne dans le montage de votre projet.
- Vous oriente dans le choix de votre logement.
- Vous informe sur les démarches administratives

Une nouvelle permanence vient d'être mise en place à Muret.

Tous les 2^{ème} lundis de chaque mois de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous uniquement au 8 rue Jean Jaurès.

Contact : 05-61-23-60-52 ou contact@cllaj31.org



CLLAJ 31
Comité local pour le logement autonome des jeunes en Haute-Garonne

Vous êtes jeune actif entre 16 et 30 ans, vous cherchez un logement ? Le CLLAJ 31 vous informe, vous accueille et vous accompagne

Aqualudia

Tous les vendredis de 19h45 à 21h00, le complexe Aqualudia propose une soirée famille !

Faites le plein d'animation en famille : tapis, cage à écureuil, toboggan, etc.

Entrée au prix habituel - sans supplément

Marché de plein vent

Chaque jeudi après-midi se tient le marché de Villate, place Léon CARLES.

De nouveaux commerçants sont venus rejoindre notre traiteur Eric :

- ✓ 1 Fromager
- ✓ 1 Volailleur Eleveur
- ✓ 1 Primeur
- ✓ 1 Boucher négociant abbateur
- ✓ 1 vendeur tous articles de bazar

N'hésitez pas à leur rendre visite.



Tonte

Selon l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses sont autorisés :

- ✓ **Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14h30 à 19H30**
- ✓ **Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H**
- ✓ **Les dimanche et jours fériés de 10H à 12H et de 16H à 18H**



Rubrique canine



Un animal est considéré comme errant à partir du moment où il n'est plus sous la surveillance de son maître. Nous remercions donc les propriétaires de chiens de bien vouloir respecter la réglementation. Ainsi selon l'article 1385 du code civil : *« les propriétaires de chiens sont responsables des dommages causés par eux en général, que l'animal soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé. La responsabilité existant de plein droit, le tiers n'a pas à prouver une faute à charge du dit propriétaire ou de celui qui gardait le chien ».*

Il est rappelé à toutes fins utiles que si vous trouvez un chien errant dans notre commune, vous ne devez pas le prendre en charge seul, au risque d'accident de morsure, mais vous devez le signaler à la mairie qui est habilitée à contacter la S.A.C.P.A. Ce service, basé à Muret, recueille les animaux errants et les confie à la fourrière.

En effet, selon l'article L.211-22 du code rural : *« les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26 ».*

Il est également rappelé que la récupération par son propriétaire d'un animal mis en fourrière est payante.

La lutte contre les cambriolages, encore trop nombreux dans le département, est une priorité. Quelques gestes simples permettent de limiter les risques :

- ✓ Lorsque l'on sonne à votre porte, demandez à voir la carte professionnelle du visiteur : un uniforme et un bleu de travail ne sont pas des preuves.
- ✓ Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seul (e).
- ✓ Méfiez-vous des colporteurs qui montrent leur marchandise à l'entrée de la porte.
- ✓ Ne laissez aucune indication de noms et d'adresses sur votre trousseau de clés.

Signalez tout véhicule suspect à la mairie et prenez soin de relever la marque et le numéro d'immatriculation.



Création du Pôle gérontologique intercommunal du Muretain PA/PH

Dans un objectif social, le SIAS Escaliu vient de signer la création d'un réseau de services sociaux et médico-sociaux locaux afin de proposer aux personnes en perte d'autonomie une **prise en charge globale**. Ce projet s'inscrit dans une démarche qualité et tend à réduire la lourdeur des démarches administratives, tout en assurant un meilleur suivi pour le bénéficiaire.



Un seul numéro de téléphone permettra de mettre en place un parcours de soins adapté à la personne.

05.61.56.18.00



M. Julien LACOMBE, artisan multiservices à VILLATE, vous propose ses services en matière de rénovation de l'habitat : Peinture intérieure et extérieure, pose de parquet, création salle de bain et cuisine, nettoyage

Vous pouvez contacter **M. LACOMBE** au **06.52.51.03.81**
ou par mail : lacombe.renovation@gmail.com.



**Mardi
Vendredi**



Mercredi



Encombrants 2014

**Jeudi 27 mars
Jeudi 12 juin**



**Avenue des
Platanes
Avenue de
Saubens**

Horaires Mairie

La mairie est ouverte
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.



*Monsieur le Maire reçoit
sur rendez-vous
tous les soirs et le samedi matin*

Tél. : 05-61-76-41-05

Fax : 05-61-76-78-28

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

INFOS-MAIRIE

Il n'est plus possible de déposer à la Sous-Préfecture ou en Mairie les demandes de duplicata de permis de conduire dans les cas de perte ou détérioration. Les intéressés doivent **OBLIGATOIREMENT** déposer en personne leur dossier à **LA PREFECTURE de la Haute-Garonne.**

Etat civil

Mariages

TRY Jean-Jacques
REGNIER Christine 14/09/2013

Naissances

KUSMIEZ Quentin 19/08/2013
HOURCADE ABELLAN
Adrian 25/09/2013
MILLET Tess 29/09/2013
VERYEPE Anah 29/09/2013

Décès

ROCCO Irénée 23/07/2013

INFOS-MAIRIE

A compter des prochaines élections, tous les électeurs devront présenter une pièce d'identité avec leur carte électorale ou leur attestation d'inscription.

*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous
souhaitent une très
Bonne et heureuse Année ... !*



*Au
Fil
De
L'eau*



La crue de juin 2013